

Complément numérique

Enregistrement des achats et frais généraux

Récupération de la TVA déductible sur achats

Pour avoir la possibilité de récupérer la TVA déductible, deux conditions sont nécessaires :

1. **Le fournisseur applique la TVA sur les factures de ventes** ; il ne se trouve pas dans le cas de la franchise en base de TVA comme le sont généralement les auto-entrepreneurs (article 293B du CGI) ou des associations pour lesquelles la TVA ne s'applique pas.
2. **Le client a lui-même le droit de récupérer la TVA déductible** ; il ne se trouve pas dans le cas des entités ne pouvant pas récupérer la TVA, comme c'est généralement le cas d'auto-entrepreneurs ou d'associations pour lesquelles la TVA ne s'applique pas.

→ Les exemples d'écritures ci-après tiennent compte des deux situations.

Achats (comptes 60)

Achats stockés de matières premières et fournitures

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6011	Matières	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6011	Matières	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Achats stockés autres approvisionnements

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6021	Matières consommables	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6021	Matières consommables	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Achats stockés combustibles (fuel, GPL, etc.)

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
60221	Combustibles	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
60221	Combustibles	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Achats stockés produits entretiens

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
60222	Produits entretiens	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
60222	Produits entretiens	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Achats stockés de fournitures utilisées pour la production, le stockage ou la vente

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
60223	Fournitures d'atelier et d'usine	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

N°	Libellé	Débit	Crédit
60224	Fournitures de magasin	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
60223	Fournitures d'atelier et d'usine	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

N°	Libellé	Débit	Crédit
60224	Fournitures de magasin	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

À savoir

La généralisation progressive de la **dématérialisation des factures** est prévue pour les prochaines années. Elle s'opérera en fonction de critères standardisés pour le choix des comptes comptables. Les enregistrements des achats au moyen de la facturation électronique seront à terme automatisés. Cependant, la compréhension des écritures comptables sera toujours nécessaire aux vérifications et donc indispensable pour les responsables comptables.

Achats stockés d'emballages non récupérables

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
60261	Emballages perdus	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
60261	Emballages perdus	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Achats stockés d'emballages récupérables

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
60265	Emballages récupérables non identifiables	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA

N°	Libellé	Débit	Crédit
60265	Emballages récupérables non identifiables	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

À savoir

Des emballages réutilisables d'une certaine valeur (exemple : container) seront traités comme des acquisitions d'immobilisations (voir exemple ci-après).

1. L'entreprise récupère la TVA déductible

N°	Libellé	Débit	Crédit
2186	Emballages récupérables	HT	
44562	TVA sur immobilisations	TVA	
404	Fournisseurs d'immobilisations		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
2186	Emballages récupérables	TTC	
404	Fournisseurs d'immobilisations		TTC

Achats études

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
604	Achats études et prestations de services	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
604	Achats études et prestations de services	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Achats non stockables d'énergie (gaz, électricité, carburant...) et facture d'eau

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	HT	
44566	TVA déductible sur ABS <i>Carburant : TVA déductible sous certaines conditions</i>	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

Astuce

Votre facture d'électricité est un peu compliquée à enregistrer (différents taux de TVA, plusieurs sous-totaux dont des taxes locales et diverses) ? Pour simplifier son enregistrement, commencez par saisir le montant TTC au crédit du compte fournisseur. Vous saisirez ensuite la TVA déductible dans la ligne concernée. Le montant HT qui reste pour équilibrer la saisie est celui à inscrire directement dans le compte 6061.

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Produits d'entretien et petit équipement

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Services extérieurs (comptes 61)

Sous-traitance

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
611	Sous-traitance générale	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
611	Sous-traitance générale	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Crédit-bail

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6122	Crédit-bail mobilier	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6122	Crédit-bail mobilier	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Astuce

Veillez à surveiller les conditions de résiliation de votre crédit-bail (préavis, levée de l'option d'achat...) ou de location longue durée (tacite reconduction, condition de restitution du matériel...).

Loyers avec charges locatives (bailleur non soumis à la TVA)

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6132	Locations immobilières	X	
614	Charges locatives	X	
401	Fournisseurs		X

Loyers avec charges locatives (bailleur soumis à la TVA)

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6132	Locations immobilières	X	
614	Charges locatives	X	
44566	TVA déductible sur ABS	X	
401	Fournisseurs		X

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6132	Locations immobilières	X	
614	Charges locatives	X	
401	Fournisseurs		X

Astuce

Pour toutes les charges périodiques (loyers, abonnements, contrats de prestations...), il est conseillé de renseigner la période se rapportant à la facture (ex. : « loyer janvier ») dans le libellé. Ces indications vous aideront à vérifier l'exhaustivité des charges et faciliteront le traitement des opérations d'inventaires (charges constatées d'avance, factures non parvenues, etc.)

Locations mobilières (véhicules, matériels...)

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6135	Locations mobilières	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6135	Locations mobilières	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Entretiens et réparations sur biens immobiliers

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6152	Entretiens et réparations sur biens immobiliers	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6152	Entretiens et réparations sur biens immobiliers	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Entretien et réparations sur biens mobiliers

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6155	Entretiens et réparations sur biens mobiliers	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6155	Entretiens et réparations sur biens mobiliers	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Factures de maintenances courantes

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6156	Maintenance	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6156	Maintenance	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Études et recherches

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
617	Études et recherches	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
617	Études et recherches	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Astuce

Les dépenses se rapportant aux études et à la recherche peuvent, sous certaines conditions et modalités, être éligibles au CIR (crédit d'impôt recherche). N'hésitez pas à vérifier si vous pouvez intégrer ces dispositifs :

⇒ www.impots.gouv.fr/professionnel/questions/puis-je-pretendre-au-credit-impot-recherche

Documentation générale

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6181	Documentation générale	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6181	Documentation générale	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Documentation technique

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6183	Documentation technique	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6183	Documentation technique	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Frais de colloques, séminaires et conférences

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	TTC	
44566	Fournisseurs		TTC

Autres services extérieurs (comptes 62)

Factures d'intérim

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6211	Personnel intérimaire	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6211	Personnel intérimaire	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Refacturation du personnel détaché

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6214	Personnel détaché ou prêté à l'entreprise	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6214	Personnel détaché ou prêté à l'entreprise	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Honoraires de commissions et courtage sur achats

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6221	Commissions et courtages sur achats	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6221	Commissions et courtages sur achats	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Honoraires de commissions et courtages sur ventes

1. L'entreprise récupère la TVA déductible

N°	Libellé	Débit	Crédit
6222	Commissions et courtages sur ventes	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA

N°	Libellé	Débit	Crédit
6222	Commissions et courtages sur ventes	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Honoraires transitaires

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6224	Rémunération des transitaires	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6224	Rémunération des transitaires	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Frais d'actes et de contentieux

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6227	Frais d'actes et de contentieux	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6227	Frais d'actes et de contentieux	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Annonces publicitaires

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6231	Annonces et insertions	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6231	Annonces et insertions	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Échantillons donnés (clientèle et prospects)

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6232	Échantillons	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6232	Échantillons	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Cadeaux à la clientèle

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6234	Cadeaux à la clientèle	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6234	Cadeaux à la clientèle	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

À savoir

La TVA sur les cadeaux d'affaires n'est récupérable qu'en déca d'une certaine limite (73 € TTC au maximum en 2023).

Prospectus et catalogues publicitaires

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6236	Catalogues et imprimés	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6236	Catalogues et imprimés	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Publications à caractère promotionnel

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6237	Publications	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6237	Publications	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Pourboires, étrennes (en espèces)

N°	Libellé	Débit	Crédit
6238	Divers (pourboires, dons courants...)	X	
53	Caisse		X

N.B. : pas de possibilité de récupérer la TVA.

Transports sur achats

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6241	Transports sur achats	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6241	Transports sur achats	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Transports sur ventes

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6242	Transports sur ventes	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6242	Transports sur ventes	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Transports administratifs

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6244	Transports administratifs	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6244	Transports administratifs	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Frais de déplacements : train, taxi, avion, transports en commun... (TVA non récupérable)

N°	Libellé	Débit	Crédit
6251	Voyages et déplacements	X	
401	Fournisseurs		X

Astuce

Certaines charges ne comportent pas de TVA déductible ; c'est le cas par exemple des factures d'assurance, de transport de personnes, d'affranchissement du courrier... Pour se le remémorer ou en cas de doute, il y a une certitude : si la TVA ne figure pas sur la facture, elle ne peut pas être récupérée.

Frais de déménagement

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6255	Frais de déménagement	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6255	Frais de déménagement	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Frais de missions : hôtel, repas...

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6256	Missions	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6256	Missions	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Factures de téléphonie ou de courrier

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
626	Frais postaux et de télécommunications	HT	
44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
626	Frais postaux et de télécommunications	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

À savoir

Les charges de téléphones comportent de la TVA déductible tandis que les frais d'affranchissement du courrier n'en ont pas.

Facture de cotisations, d'adhésions

1. L'entreprise récupère la TVA déductible.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6281	Concours divers (cotisations)	HT	
44566	TVA déductible sur ABS (le cas échéant)	TVA	
401	Fournisseurs		TTC

2. L'entreprise ne peut pas récupérer la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
6281	Concours divers (cotisations)	TTC	
401	Fournisseurs		TTC

Enregistrement des ventes

Ventes des biens issus de la production de l'entreprise

1. L'entreprise facture la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
701	Ventes de produits finis		HT
44571	TVA collectée		TVA

2. L'entreprise ne facture pas la TVA (article 293B du CGI).

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
701	Ventes de produits finis		TTC

Ventes de produits intermédiaires

1. L'entreprise facture la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
702	Ventes de produits intermédiaires		HT
44571	TVA collectée		TVA

2. L'entreprise ne facture pas la TVA (article 293B du CGI).

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
702	Ventes de produits intermédiaires		TTC

Ventes de produits résiduels

1. L'entreprise facture la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
703	Ventes de produits résiduels		HT
44571	TVA collectée		TVA

2. L'entreprise ne facture pas la TVA (article 293B du CGI).

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
703	Ventes de produits résiduels		TTC

Facturation de travaux

1. L'entreprise facture la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
704	Travaux		HT
44571	TVA collectée		TVA

2. L'entreprise ne facture pas la TVA (article 293B du CGI).

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
704	Travaux		TTC

Facturation d'études

1. L'entreprise facture la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
705	Études		HT
44571	TVA collectée		TVA

2. L'entreprise ne facture pas la TVA (article 293B du CGI).

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
705	Études		TTC

Facturation de produits annexes

1. L'entreprise facture la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients (ou compte 53 caisse pour encaissement au comptant en espèces)	TTC	
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel		HT
44571	TVA collectée		TVA

2. L'entreprise ne facture pas la TVA (article 293B du CGI).

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients (ou compte 53 caisse pour encaissement au comptant en espèces)	TTC	
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel		TTC

Facturation de produits annexes (commissions et courtages)

1. L'entreprise facture la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
7082	Commissions et courtages		HT
44571	TVA collectée		TVA

2. L'entreprise ne facture pas la TVA (article 293B du CGI).

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
7082	Commissions et courtages		TTC

Facturation de produits annexes (locations)

1. L'entreprise facture la TVA.

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
7083	Locations diverses		HT
44571	TVA collectée		TVA

2. L'entreprise ne facture pas la TVA (article 293B du CGI).

N°	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
7083	Locations diverses		TTC

Affectation du résultat (entrepreneur individuel)

Résultat bénéficiaire :

N°	Libellé	Débit	Crédit
120	Résultat de l'exercice (bénéfice)	X	
101	Capital individuel		X

Résultat déficitaire :

N°	Libellé	Débit	Crédit
101	Capital individuel	X	
129	Résultat de l'exercice (perte)		X